

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2459

Société : 178189

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL OULANI MOHAMMED

Date de naissance : 13/09/1953

Adresse :

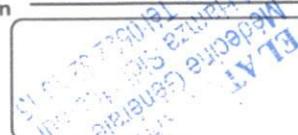
Tél. : 052 362 482

Total des frais engagés

337.60 + 150

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

EL OULANI

Lui-même

Age :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : / /

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/2023	C		150,00	INP : 091218578 DENTALISATION DENTALISATION DENTALISATION DENTALISATION

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AU Lot. Al Moustakbal, Lot. N° 7 Route 1029, Sidi Mâarouf - Casablanca Tel : 0522 97 32 23 - Fax : 0522 97 57 46	09/05/2023	337,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prot

### Musfon 80mg

20 Comprimés  
Deva Pharmaceutique



6 118000 410256



ج.وادي صبدلي مسؤول

LOT : M0746  
PER : 03/2025  
PPV : 33,00DH

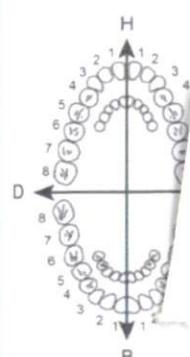
بورجي إيفونيزيل 20  
قرصانزارا

BOURGET INOSITOL®  
PPV 23DH20  
EXP 05/2024  
LOT 12009 8

### SOINS DENTAIRES

### Dents Traitées

### Nature Soins



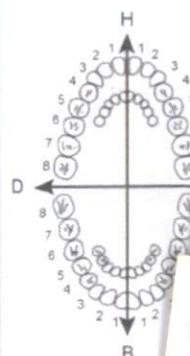
ZOEGAS 20mg 28 gélules



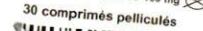
LOT 210221  
EXP 09/2022  
PPV 144.50DH

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE



VITANEVRIL® FORT 100 mg 30 comprimés pelliculés



PPV

LOT 28,80

PER

H  
25533412 21433552  
00000000 00000000  
D  
00000000 00000000  
35533411 11433553

G

B

[Création, remont, adjonction  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la pro

32,80

PERIDYS 10MG  
CP PELL B20

6 118000 011248

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur EL ATOUANI Hind



Médecine Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Casablanca



الدكتورة العطواني هند

الطب العام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

Casablanca, le : 06/06/2003 الدار البيضاء، في :



2000 - Regalben 50mg  
100 x 30

2300 - Regalben 10mg  
100 x 30

2300 - Bargent 100mg  
100 x 30

1100 - Zinges 100mg (boute de 8)

PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AU  
Lot. Al Moustakbal, Lot. N° 7  
Route 1029, Sidi Maarouf - Casablanca  
Tél. : 0622 97 32 23 - Fax. : 0622 97 51 46

PHARMACIE DE LA DECOUVERTE SARL AU  
Lot. Al Moustakbal, Lot. N° 7  
Route 1029, Sidi Maarouf - Casablanca  
Tél. : 0622 97 32 23 - Fax. : 0622 97 51 46

32,80<sup>3</sup> Birds of  
14<sup>x</sup> 31<sup>1</sup> ~~1/2 hour about open~~

28,80<sup>3</sup> Howl fat

14<sup>x</sup> 31<sup>1</sup>

11/12/1915  
N. Hint  
Dr. E. N. G.  
Dr. N. Hint  
73 Lot Ham  
Casablanca